



## Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : **23**  
En exercice : **23**  
Présents : **21**  
Votants : **23**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-sept mars, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Didier MARTIN, doyen d'âge, puis de Michel DELAMAIRE, Maire.

### Etaient présents :

Sarah AUBRY-BIGNON, Martine BRASSEUR, Jérôme CARLE, Michel DELAMAIRE, Catherine DOTTARELLI, Michel FREMIN, Caroline GERVY-FUCHS, Catherine HELLARD, Marlène KAPPS, Olivier LAFAILLE, Martine LEPAGE, Didier MARTIN, Thomas MAURELLI, Caroline MIGNATON, Caroline MOIROUD, Alexia PENNAMEN, Sylvie PETIN, Gaëlle POSTEL, Philippe REYZ, Jean-Marie ROLLET, Gilles THUILLIER.

### Absents ayant donné pouvoir :

Christophe LELAIT à Catherine DOTTARELLI  
Driss TAZI à Martine LEPAGE

Secrétaire de séance : Caroline MIGNATON

\* \* \* \*

*La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick LOISEL, Maire sortant, qui a félicité les nouveaux conseillers municipaux pour leur élection.*

*Madame Caroline MIGNATON a été désignée secrétaire de séance.*

<b>DELIBERATION</b> <b>21/03/2026 - N°1</b>	<b>ELECTION DU MAIRE</b>	<b>RAPPORTEUR</b> <b>Didier MARTIN</b>
--	--------------------------	---

### Présidence de l'assemblée

Monsieur Didier MARTIN, membre le plus âgé du Conseil municipal, a pris la présidence de la séance, et a installé les nouveaux conseillers municipaux dans leurs fonctions. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, et a dénombré 21 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire par scrutin secret et à la majorité absolue de ses membres. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Sarah AUBRY-BIGNON et Caroline MIGNATON.



# COMMUNE DE FEUCHEROLLES

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin dans l'urne présentée devant lui. Le président a constaté, que le conseiller municipal a déposé lui-même son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	24
f. majorité absolue	12

**Le nombre de suffrages exprimés excédant le nombre de votants, il y a lieu de voter à nouveau.**

## **Résultats du second tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin dans l'urne présentée devant lui. Le président a constaté, que le conseiller municipal a déposé lui-même son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	23
f. majorité absolue	12

INDIQUER LES NOMS ET PRENOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel DELAMAIRE	18	Dix huit
Christophe LELAIT	5	Cinq

**Michel DELAMAIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.**

*Monsieur Didier MARTIN remet l'écharpe de maire à Monsieur Michel DELAMAIRE. La présidence du Conseil municipal revient au maire élu, Monsieur Michel DELAMAIRE.*

*Discours de Monsieur Michel DELAMAIRE, annexé au présent procès-verbal.*



# COMMUNE DE FEUCHEROLLES

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-35,  
**VU** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

**CONSIDERANT** que suite au premier tour des élections municipales, les candidats élus des listes sont désormais membres du Conseil municipal, tel que proclamé le 15 mars 2026 après dépouillement des voix.

**CONSIDERANT** que le maire doit être élu par les conseillers municipaux lors du conseil d'installation du 21 mars 2026,

**CONSIDERANT** que les membres du Conseil ont été convoqués le 17 mars 2026 par Monsieur Patrick LOISEL, maire sortant, et ont été régulièrement informés de l'ordre du jour de cette séance d'installation dédiée à l'élection du maire, à la détermination du nombre d'adjoints, leur élection ainsi que la lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT.

Lors du premier tour de scrutin, le Conseil municipal, à **la majorité absolue de ses membres**,  
**a :**

- ✓ **ELU** Monsieur Michel DELAMAIRE au titre de maire de la commune de Feucherolles.

<b>DELIBERATION</b> <b>21/03/2026 - N°2</b>	<b>DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS</b>	<b>RAPPORTEUR</b> <b>Michel DELAMAIRE</b>
--	---	--

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-2-1,

**VU** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

**CONSIDERANT** que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger en son sein,

**CONSIDERANT** toutefois que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que ce pourcentage donne pour la commune de Feucherolles un effectif maximum de 6 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité de ses membres présents et représentés** :

- ✓ **FIXE** à 6 le nombre d'adjoints au Maire de la commune de Feucherolles.

<b>DELIBERATION</b> <b>21/03/2026 - N°3</b>	<b>ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE</b>	<b>RAPPORTEUR</b> <b>Michel DELAMAIRE</b>
--	---------------------------------------	--

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints



# COMMUNE DE FEUCHEROLLES

correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le maire demande à Madame Catherine DOTTARELLI si la liste de Monsieur Christophe LELAIT souhaite proposer des candidatures aux postes d'adjoints qui lui répond que non.

Le maire a donc constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux des résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné ci-dessus.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin dans l'urne présentée devant lui. Le président a constaté, que le conseiller municipal a déposé lui-même son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. nombre de votants (enveloppes déposées)	23
c. nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L 66 du code électoral)	0
d. nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	23
e. majorité absolue	12

NOM ET PRENOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martine LEPAGE « Feucherolles, un avenir partagé »	18	Dix huit

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-35,  
**VU** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,  
**VU** la délibération n°1 du Conseil municipal du 21 mars 2026 constatant l'élection du maire,  
**VU** la délibération n°2 du Conseil municipal du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

**CONSIDERANT** que les membres du Conseil ont été convoqués le 17 mars 2026 par Monsieur Patrick LOISEL, maire sortant, et ont été régulièrement informés de l'ordre du jour de cette séance d'installation dédiée à l'élection du maire, à la détermination du nombre d'adjoints, leur élection ainsi que la lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du CGCT,



# COMMUNE DE FEUCHEROLLES

**CONSIDERANT** que suite à l'élection du maire et à la détermination du nombre d'adjoints par le Conseil municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints au maire,  
**CONSIDERANT** que le nombre d'adjoints au maire a été fixé à 6.

Lors du premier tour de scrutin, le Conseil municipal, à la **majorité absolue de ses membres**,  
**a élu aux postes d'adjoints au maire :**

1. **Madame Martine LEPAGE**
2. **Monsieur Jean-Marie ROLLET**
3. **Madame Alexia PENNAMEN**
4. **Monsieur Olivier LAFFAILLE**
5. **Madame Martine BRASSEUR**
6. **Monsieur Didier MARTIN**

*Monsieur Michel DELAMAIRE annonce que les adjoints élus bénéficieront des délégations suivantes :*

- L'action sociale, la vie des aînés et la santé pour Mme Martine LEPAGE ;*
- La voirie, les bâtiments, les espaces verts et la sécurité pour Monsieur Jean-Marie ROLLET ;*
- La petite enfance, l'éducation, la jeunesse et le périscolaire pour Madame Alexia PENNAMEN ;*
- Les finances, les affaires générales et la transformation numérique pour Monsieur Olivier LAFFAILLE ;*
- L'environnement, l'embellissement et les énergies renouvelables pour Madame Martine BRASSEUR ;*
- La vie associative, la culture et l'évènementiel pour Monsieur Didier MARTIN.*

*Discours de Madame Catherine DOTTARELLI annexé au présent procès-verbal.*

*Monsieur Michel DELAMAIRE annonce l'élaboration très prochaine d'un plan de formation ouvert à tous les élus du conseil municipal, minorité comprise, afin qu'ils puissent aborder ce nouveau mandat avec la pleine connaissance du fonctionnement des collectivités et des thématiques abordées dans les commissions dont ils seront membres.*

**LECTURE DE LA CHARTE DES ELUS LOCAUX PAR MONSIEUR LE MAIRE  
et remise du chapitre III Conditions d'exercice des mandats municipaux  
(Articles R2123-1 à D2123-28 CGCT) – annexés au PV.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 11h.

\* \* \* \*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES YVELINES

# COMMUNE DE FEUCHEROLLES

Annexe au procès-verbal : discours de Monsieur Michel DELAMAIRE pour la liste "Feucherolles, un avenir partagé".



Mes chers collègues,

Merci de la confiance que vous venez de m'accorder, je mesure la charge et l'engagement de tous les instants que cela exige.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à tous les élus qui, depuis que Feucherolles existe en tant que commune unique (1818), qu'ils aient été de la majorité, de la minorité ou de l'opposition, ont œuvré chacun avec ses convictions et son engagement à faire de notre commune ce qu'elle est aujourd'hui. Je sais aussi les sacrifices auxquels leurs entourages ont dû consentir pour qu'ils accomplissent cette mission.

Aujourd'hui, une page se tourne, un chapitre se termine et l'installation de ce nouveau conseil municipal ouvre en ce 21 mars, solstice du printemps, une nouvelle saison, et comme dans les séries télévisées de nouveaux épisodes vont s'écrire pour construire ensemble le futur de notre commune.

Les temps et les attentes ont changé, nous arpons et voulons aujourd'hui travailler autrement. La concertation et l'écoute sont dans notre ADN, je forme le vœu que nous puissions, et que l'ensemble du Conseil municipal puisse, dans la bienveillance, travailler dans la sérénité, de manière constructive au service de l'ensemble des Feucherollais, de tous les quartiers avec comme moteur l'intérêt général de la commune et de l'ensemble de ses habitants.

Notre commune en a besoin, ses habitants le souhaitent, pensons et construisons Feucherolles autrement, en commune unique et réunie, embellie et accueillante afin que chacune et chacun et que chaque famille puisse y construire son parcours de vie, toutes générations confondues.



# COMMUNE DE FEUCHEROLLES

Annexe au procès-verbal : discours de Madame Catherine DOTTARELLI pour la liste "Changeons en confiance".



Mesdames et messieurs les élus,

Au nom de la liste Changeons en confiance, nous vous remercions pour les voix qui nous ont été apportées. Le conseil municipal d'installation est un moment important pour notre commune : c'est l'aboutissement du processus démocratique.

Les élus de la liste Changeons en confiance prennent acte de l'élection de Monsieur DELAMAIRE au poste de maire de la commune, ainsi que celle de ses adjoints et de l'ensemble de son équipe.

Néanmoins, près de 47% des votants ont accordé leur confiance à notre projet ; ce résultat est significatif. Il traduit l'attente forte de renouvellement, de transparence et d'écoute : il nous engage, et nous aurons à cœur de porter leurs voix au sein de ce Conseil municipal.

Fidèles à notre esprit de campagne, fondé sur la proximité, la concertation et la responsabilité, nous serons déterminés et constructifs : nous serons engagés, exigeants et résolument force de proposition.

Nous serons particulièrement vigilants aux sujets majeurs sur l'avenir de Feucherolles : l'urbanisme, qui engage durablement le cadre de vie des Feucherollais ; les finances, qui doivent être gérées avec rigueur et responsabilité ; le réaménagement de notre cœur de village, qui doit devenir un cœur de vie. Dans cet esprit, nous demandons que les conditions d'exercice de notre mandat nous permettent de travailler pleinement et efficacement : cela suppose une transparence totale sur l'ensemble des dossiers, ainsi qu'une participation de notre groupe à toutes les commissions municipales. Nous attendons également que vive le dialogue démocratique en étant attentifs à nos interventions, vous nous respecterez et nous vous respecterons, nous et les 47% de Feucherollais qui n'ont pas voté pour vous.

Nous aborderons cette mandature avec sérieux et engagement, dans l'intérêt général. Nous rappelons ce que disait Nelson Mandela : « *Les compromis sont indispensables pour diriger, et c'est avec des adversaires que l'on fait des compromis, pas avec des amis* ».

Martine LEPAGE

Jean-Marie ROLLET

Alexia PENNAMEN

Olivier LAFFAILLE

Martine BRASSEUR

D'Idier MARTIN

Philippe REYZ

Michel FREMIN

Catherine HELLARD

Sylvie PETIN

Caroline MOIROUD

Caroline GERVY-FUCHS

Jérôme CARLE

Driss TAZI

*Pouvoir à M. LEPAGE*

Martène KAPPS

Caroline MIGNATON

Christophe LELAIT

*Pouvoir à C. DOTTARELLI*

Thomas MAURELLI

Catherine DOTTARELLI

Sarah AUBRY-BIGNON

Gaëlle POSTEL

Saïd OUMAZOUZ

Michel DELAMAIRE

Maire